Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_311-DE

Délibération n° 2026.311

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 novembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 9 Novembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Dominique BOSSERAY – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	52
Pouvoirs :	2
Votants :	54

Date de la convocation : 3 novembre 2026

Date d'Affichage : 10 novembre 2026

Vote :	
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN
Olivier POSTE a donné pouvoir à Roger BUFFET

Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :

Hubert COUASNON – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT, Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : P. DALLÉ est désigné secrétaire de séance

2026.311 - Habitat - PLH - Financement opération » Rebuffé » par actions 22 et 26

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_311-DE

Fougères Agglomération **2026.311**

2026.311 - Habitat - PLH - Financement opération » Rebuffé » par actions 22 et 26

Préambule

La résidence « Rebuffé », située à l'angle des rues des Récollets et rue des Prés à Fougères est une résidence pour personnes âgées non dépendantes appartenant à la « BSB Les Foyers » et gérée par le CCAS de Fougères. Elle était constituée jusqu'à récemment d'un bâtiment collectif de 3 étages et combles, et de petites maisons individuelles en arrière-cour.
Siège de l'ancienne usine à chaussures « Morel & Gaté » fermée en 1985, c'est un bâtiment « repéré » au PLU de Fougères car orné de mosaïques « Odorico ».

En 2024, le bâtiment collectif n'étant plus adapté à l'accueil de personnes âgées, il est progressivement vidé de ses occupants et est restitué à la BSB les Foyers par le CCAS de Fougères. Seules les maisons individuelles restent occupées et continuent leur vocation de résidence personnes âgées avec l'usage d'une partie collective maintenue au RDC du bâtiment collectif.

La « BSB les Foyers » travaille depuis à la reconversion du bâtiment collectif en imaginant, avec l'aide de l'association « Posabitat », une double vocation à ce bâtiment historique, en habitat partagé et inclusif :
- Une résidence sociale pour personnes ayant des troubles psychiques mais stabilisés (public actuellement hébergé dans la résidence « Villebois Mareuil » située rue de la forêt à Fougères) (21 places)
- Une résidence sociale pour de jeunes actifs. (18 places)

En 2025, le dossier est présenté à la commission Habitat qui donne un avis favorable de principe au financement du projet par le biais de 2 actions du PLH qui correspondent aux publics concernés.

- **Action n° 22** dédiée à des seniors et ou des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'habitat inclusif. Le budget prévu initialement pour cette action était de 5 000 € par place créée, dans la limite de 18 places à créer pendant la durée du PLH soit un budget de 90 000 € sur le PLH. Le projet prévoyant la création de **21 places**, il est alors proposé de le porter à **105 000 €.**
- **Action n° 26** dédiés des publics jeunes et(ou) apprenants nécessitant des locations meublées sur des périodes courtes. Le budget prévu initialement pour cette action était de 8 000 € par place créée, dans la limite de 10 places à créer pendant la durée du PLH soit un budget de 80 000 € sur le PLH. Le projet prévoyant la création de **18 places**, il est alors proposé de le porter à **144 000 €.**

Ces propositions d'adaptation des actions à un seul projet, et d'augmentation du budget en fonction du nombre de place créées, sont entérinées lors d'un comité de pilotage réuni le 16 décembre 2025 puis adoptés en conseil d'agglomération du 9 février 2026.

Toutefois, dans l'attente d'un projet plus abouti et d'un budget stabilisé, la décision relative à l'affectation de ces subventions à la BSB les foyers, maître d'ouvrage, est suspendu à la présentation du projet final.
Le dossier est aujourd'hui de nouveau soumis à Fougères Agglomération avec un budget en dépenses stabilisé à 3 218 000 € et une résidence sociale pour jeunes actifs augmenté de 3 places supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_311-DE

Fougères Agglomération **2026.311**

Le budget présenté est le suivant :

Charges		Financements sollicités par Fougères Habitat	
Charge foncière (VRD, Branchements divers et aménagements)	230 201 €	Prêt Action Logement CDC	396 049 €
		Prêt Banque des territoires	234 650 €
		Subvention Etat (Tous fonds confondus)	727 281 €
		Subvention CD 35	1 178 000 €
Travaux de réhabilitation	2 480 569 €	Subvention Fougères Agglomération	249 000 €
		Subvention Ville de Fougères	100 000 €
Honoraires/Etudes /Bureaux de contrôle et divers	379 570 €	Subvention Action Logement (Programme Action Cœur de ville)	132 016 €
		Fonds propres	200 000 €
TOTAL TTC (TVA 5,5%)	3 217 995 €	TOTAL	3 217 995 €

Le montant de la subvention est conditionné au respect des conditions établies dans la convention annexée à la présente délibération.

Vu la délibération n° 2021-158 du Conseil d'Agglomération en date du 27 septembre 2021, adoptant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération n° 2026-032 du Conseil d'Agglomération en date du 9 février 2026, ajustant les actions 22 et 26 du PLH pour une opération unique et augmentant le budget au nombre de places prédéfini à cette date,

Considérant l'importance du projet présentée par « la BSB Les Foyers » dont le projet répond aux besoins d'hébergement des publics spécifiques identifiés dans le PLH 2022/2027 de Fougères Agglomération

Considérant l'avis favorable de la commission habitat du 22 septembre 2026,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'attribution de ces subventions respectivement de 105 000 € et 144 000 € à la « BSB Les Foyers » ainsi que leur versement. Celui-ci interviendra dans les conditions énoncées dans la convention jointe
- **D'APPROUVER** les termes de la convention jointe
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à signer cette convention et tout acte afférent.

Fait et délibéré en séance le 09/11/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET